

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 8 août 2014

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte 21

CIRCULAIRE N° 272143/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E

relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2015 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, millésime 2016.

Du 15 juillet 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction de la formation.*

CIRCULAIRE N° 272143/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2015 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, millésime 2016.

Du 15 juillet 2014

NOR D E F T 1 4 5 1 2 9 0 C

Références :

Instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 11 avril 2014 (BOC n° 28 du 28 mai 2014, texte 5 ; BOEM 771.1).

Circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 (BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 21 ; BOEM 771.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 273010/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGNO du 24 juillet 2012 (BOC N° 48 du 9 novembre 2012, texte 62).

Référence de publication : BOC n° 39 du 8 août 2014, texte 21.

Préambule.

La présente circulaire définit les responsabilités en matière d'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau (EA 2) et précise le calendrier des différentes évaluations en 2015.

L'EA 2 se compose de trois unités de valeur :

- l'unité de valeur n° 1 (UV1) : épreuve de connaissances de l'environnement opérationnel (ECEO) ;
- l'unité de valeur n° 2 (UV2) : épreuves de sport et de tir ;
- l'unité de valeur n° 3 (UV3) : épreuve du domaine (ED) et épreuve de filière (EF).

L'UV1 et l'UV2 correspondent à l'épreuve d'accès au 2^e niveau/formation générale (EA 2/FG).

L'UV 3 correspond à l'épreuve d'accès au 2^e niveau/formation de spécialité (EA 2/FS).

Les épreuves du domaine et de connaissances de l'environnement opérationnel se dérouleront de manière centralisée, à la même date, dans les centres d'examen désignés par les états-majors de zone de défense (EMZD), le commandement de la légion étrangère (COMLE) et le conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT).

L'épreuve de filière est décentralisée, dans les organismes désignés par les pilotes de domaine de spécialités (PILDOM) suivant une planification propre à chaque filière.

1. LES ÉPREUVES CENTRALISÉES.

1.1. Déroulement.

Les épreuves centralisées auront lieu dans les centres nationaux, le mardi 5 mai 2015, réparties comme suit :

- épreuve du domaine (ED) : de 10 heures à 12 heures (durée : 2 heures) ;
- épreuve de connaissances de l'environnement opérationnel (ECEO) : de 14 heures à 17 heures (durée : 3 heures).

1.2. Centres d'examen.

Les EMZD, le COMLE et le CMMAT désignent les centres d'examen, convoquent les candidats en liaison avec l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) et sont responsables de l'organisation des centres et du bon déroulement des épreuves.

1.3. Traitement des sujets, des corrections et des résultats.

Les opérations afférentes à l'EA 2 devront se dérouler selon le calendrier figurant en annexe I. de la présente circulaire.

1.4. Constitution et mise en place des épreuves.

L'ENSOA est responsable de la répartition des épreuves du domaine (ED) et de connaissances de l'environnement opérationnel (ECEO) par centres d'examen et du bon déroulement de la session.

1.4.1. L'épreuve du domaine.

La rédaction de l'ED est à la charge des organismes de formation (ODF) ou centres de formation, pilotes de domaine de spécialités.

À ce titre, il leur incombe de :

- concevoir les sujets conformément à la directive particulière n° 273627/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 3 octobre 2012 ⁽¹⁾ relative à la réalisation de l'épreuve du domaine (ED) ;
- faire approuver les sujets par les commandants des organismes de formation (ODF), pilotes de domaine de spécialités (PILDOM) ;
- faire mettre en place les sujets dans les centres d'examen ;
- réaliser un procès-verbal d'examen validant les notes ;
- saisir les résultats dans la base du système d'information des ressources humaines (SIRH) CONCERTO.

1.4.2. L'épreuve de connaissances de l'environnement opérationnel.

La rédaction de l'ECEO est à la charge de l'ENSOA pour tous les candidats sauf pour ceux du domaine de spécialités musique qui est à la charge du CMMAT.

À ce titre, il incombe à l'ENSOA et au CMMAT de :

- concevoir les sujets et les faire approuver par la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF) ;
- faire mettre en place les sujets dans les centres d'examen ;
- réaliser un procès-verbal d'examen validant les notes ;
- saisir les résultats dans la base du SIRH CONCERTO.

1.5. Commissions de surveillance et commissions d'examen.

Leurs attributions et leurs compositions sont précisées au point 3.3. de la circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 relative à la préparation et à l'EA 2 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT).

Les EMZD désignent les commissions de surveillance pour les centres d'examen qui sont sous leur responsabilité.

Les organismes de formation ou centres de formation désignent les membres des commissions d'examen de l'ED (qui est commune avec celle de l'EF) de leur domaine de spécialité et assure leur organisation.

L'ENSOA désigne la commission d'examen de l'EA 2 et assure son organisation.

2. L'ÉPREUVE DÉCENTRALISÉE.

2.1. Déroulement.

L'épreuve de filière est planifiée entre le 6 mai 2015 et le 5 juin 2015 conformément aux créneaux répertoriés en annexe II. de la présente circulaire.

Les organismes pilotes de domaine de spécialités sont responsables de la répartition des épreuves par centre d'examen et du bon déroulement de la session.

2.2. Centres d'examen.

Les organismes de formation ou centres de formation désignent les centres d'examen et convoquent les candidats.

2.3. Traitement des sujets, des corrections et des résultats.

Les opérations devront se dérouler selon le calendrier figurant en annexe I. de la présente circulaire.

2.4. Organisation de l'épreuve.

L'épreuve de filière est à la charge des organismes de formation ou des centres de formation, pilotes de domaine de spécialités.

À ce titre, il leur incombe de :

- concevoir les sujets et les faire approuver par les commandants des organismes de formation (ODF), pilotes de domaine de spécialités (PILDOM) ;
- organiser les épreuves théoriques et/ou pratiques ;
- réaliser un procès-verbal d'examen validant les notes et certifiant le déroulement conforme de l'épreuve ;
- saisir les résultats dans la base du SIRH CONCERTO.

2.5. Commissions de surveillance et commissions d'examen.

Leurs attributions et leur composition sont précisées au point 3.3. de la circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 relative à la préparation et à l'épreuve d'accès au deuxième niveau du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre.

Les organismes de formation ou centres de formation désignent les membres qui composent les commissions de surveillance et d'examen de leur domaine de spécialités et assurent leur organisation.

3. DIFFUSION DES RÉSULTATS.

L'ENSOA saisit les notes de l'ECEO et les pilotes de domaines saisissent les notes de l'ED et de l'EF.

L'ENSOA valide les résultats de l'EA 2 et procède à leur mise à disposition dans le SIRH CONCERTO, pour le 25 juin 2015 à 10 heures.

Les formations d'emploi extraient les fiches individuelles de notation et communiquent les notes aux candidats.

4. MESURES DÉROGATOIRES POUR LA FILIÈRE SÉCURITE DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN 2015.

Dans le cadre de la montée en puissance de la cyber-défense, l'école des transmissions (ETRS) organisera une deuxième session de formation de spécialité sécurité des systèmes d'information (SSI) de 2^e niveau (FS 2) au mois d'avril 2015.

Les sous-officiers déjà détenteurs du BSTAT de la filière réalisation des systèmes d'information (RSI) et sélectionnés par leur bureau de gestion pourront suivre cette formation et ainsi prétendre à l'obtention d'un 2^e BSTAT.

Le calendrier imposé par l'ETRS ne permettant pas de faire passer l'épreuve de filière (EF) de l'EA 2, dans le créneau normal prévu pour les candidats au BSTAT 2016, les sous-officiers retenus seront exceptionnellement autorisés à passer l'EF à l'ETRS au mois d'avril 2015. Cette épreuve sera réalisée en supplément de l'épreuve de filière de l'EA 2 2015.

Les candidats qui auront réussi cette formation se verront attribuer le BSTAT à compter du 1^{er} juillet 2016.

5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES.

Les frais de déplacement pour les membres des commissions, ainsi que les journées de stages indemnifiables pour les candidats, sont imputés dans les conditions fixées par le calendrier annuel des actions de formation (CAF).

La directive n° 340078/DEF/RH-AT/PRH/PG du 13 avril 2012 fixe les conditions relatives à la rémunération des activités de formation et de recrutement.

6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 272817/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 22 juillet 2013 relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2014 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, millésime 2015 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur de la formation,*

Dominique SANMARTY.

(1) n.i. BO.

ANNEXE I.
CALENDRIER DES OPÉRATIONS RELATIVES À L'ÉPREUVE D'ACCÈS AU DEUXIÈME NIVEAU DU BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE MILLÉSIME 2016 - ÉPREUVE D'ACCÈS AU DEUXIÈME NIVEAU 2015.

| DATES. | OPÉRATIONS À RÉALISER. | AUTORITÉS RESPONSABLES. | DESTINATAIRES. |
|---------------------|---|---|---|
| Janvier 2014 | Inscription des candidats à titre normal. Saisie des formulaires uniques de demande (FUD) dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) CONCERTO. | Formation d'emploi (FE). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG). |
| Février à juin 2014 | Vérification des dossiers de candidature. Agrément des candidatures. Validation dans le SIRH CONCERTO. | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG). | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Organisme de formation (ODF). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). Formation d'emploi (FE). |
| | Circulaire annuelle d'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau (EA2) du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT). | Sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF). | Insertion au <i>Bulletin officiel des armées</i> / partie temporaire. |
| | Recensement des centres d'examen (ECEO et ED). | État-major de zone de défense (EMZD). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG). École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Organisme de formation (ODF). |
| | Recensement des centres d'examen (EF). | Organisme de formation (ODF). | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel |

| | | | |
|----------------|---|---|--|
| | | | (DRHAT/SDG). État-major de zone de défense (EMZD). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). |
| | Extraction des listes des candidats à titre normal de la base du SIRH CONCERTO. | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). | État-major de zone de défense (EMZD). Organisme de formation (ODF). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). Formation d'emploi (FE). |
| Septembre 2014 | Formation générale et formation de spécialité : - mise en ligne des dossiers guide, début de la préparation. | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). Organisme de formation (ODF). | Formation d'emploi (FE). |
| | Inscription des candidats libres. Saisie des FUD dans le SIRH CONCERTO. | Formation d'emploi (FE). | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG). |
| | Vérification des dossiers et validation dans le SIRH CONCERTO. | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG). | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Organisme de formation (ODF). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne |

| | | | |
|------------------|---|---|--|
| | | | <p>les candidats servant à titre étranger (COMLE).</p> <p>Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT).</p> |
| Décembre 2014 | <p>Saisie dans le SIRH CONCERTO des contrôles de la condition physique militaire (CCPM) des candidats à titre normal et libre.</p> <p>Enregistrement dans le SIRH CONCERTO des certificats médicaux des visites médicales périodiques (VMP) des candidats présentant une exemption totale ou partielle.</p> <p>Validation des résultats CCPM dans le SIRH CONCERTO.</p> | <p>Formation d'emploi (FE).</p> <p>Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE).</p> <p>Direction des ressources humaines de l'armée de terre/bureau ingénierie des processus (DRHAT/BIP).</p> <p>Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG).</p> | <p>Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG).</p> <p>École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).</p> <p>Organisme de formation (ODF).</p> <p>Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE).</p> <p>Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT).</p> |
| 31 décembre 2014 | Date limite de désistement. | <p>Formation d'emploi (FE).</p> <p>Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE).</p> | <p>Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG).</p> <p>École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).</p> <p>Organisme de formation (ODF).</p> <p>Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT).</p> |

| | | | |
|----------------------------|---|---|--|
| 2e semaine février 2015 | Validation des listes des candidats à titre normal et libre dans le SIRH CONCERTO. | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG). | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). Organisme de formation (ODF). |
| 2e semaine mars 2015 | Extraction des listes des candidats à titre normal et libre du SIRH CONCERTO. | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). | État-major de zone de défense (EMZD). Organisme de formation (ODF). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). Formation d'emploi (FE). |
| 2 avril 2015 | Répartition et convocation des candidats par centres d'examen (épreuves écrites ED et ECEO). | État-major de zone de défense (EMZD). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). | Formation d'emploi (FE). École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Organisme de formation (ODF). |
| | Répartition et convocation des candidats par centres d'examen (épreuves de nature de filière EF). | Organisme de formation (ODF). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). | Formation d'emploi (FE). École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne |

| | | | |
|--------------------------------|---|--|--|
| | | | les candidats servant à titre étranger (COMLE). |
| 28 avril 2015 | Réunion de distribution des sujets ED et ECEO à l'ENSOA. | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Organisme de formation (ODF). | État-major de zone de défense (EMZD). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). Présidents des commissions de surveillance. |
| 5 mai 2015 | Déroulement des épreuves ED et ECEO. Envoi des copies pour correction. | État-major de zone de défense (EMZD). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). Présidents des commissions de surveillance. | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Organisme de formation (ODF). |
| 6 mai 2015 | Début de la saisie des résultats dans le SIRH CONCERTO. | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Organisme de formation (ODF). | |
| 19 mai 2015 | Date limite d'envoi des procès-verbaux (PV) de commissions par centre d'examen (ED - ECEO). | Présidents des commissions de surveillance. | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG). État-major de zone de défense (EMZD). |
| Du 06 mai 2015 au 05 juin 2015 | Déroulement de l'évaluation EF, épreuves écrites et/ou pratiques. | Organisme de formation (ODF). et/ou centres d'examen. Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). Présidents des commissions d'examen. | |
| 12 juin 2015 | | | |

| | | | |
|---------------------------|---|--|--|
| | Fin des saisies des résultats dans le SIRH CONCERTO. | Organisme de formation (ODF) et/ou centres d'examen. École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine de spécialités musique (CMMAT). | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). |
| 24 juin 2015 10 heures | Diffusion des résultats EA2 à partir de la base du SIRH CONCERTO. | École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). | Formation d'emploi (FE). |
| | | Commandant de la formation d'emploi. | Candidats. |
| 24 juin 2015 | Verrouillage de la base du SIRH CONCERTO. | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/bureau ingénierie des processus (DRHAT/BIP). | |
| 31 juillet 2015 | Synthèse des rapports des présidents de commission. | Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la gestion du personnel (DRHAT/SDG). | État-major de l'armée de terre (EMAT). Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction des études et de la politique/bureau politique des ressources humaines (DRHAT/SDEP/BPRH). |

ANNEXE II.

CALENDRIER DE L'ÉPREUVE DE FILIÈRE DU BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE MILLÉSIME 2016 - ÉPREUVE D'ACCÈS AU DEUXIÈME NIVEAU 2015.

L'épreuve de filière (EF) se déroulera entre le 6 mai 2015 et le 5 juin 2015 dans les organismes de formation et/ou les centres de formation spécialisés.

Cette évaluation pourra prendre la forme de tests pratiques.

Le nombre de sessions à l'EF est déterminé, d'une part par le nombre de candidats, d'autre part par la disponibilité des matériels nécessaires à l'évaluation.

1. ADMINISTRATION.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------------------|---|---|------------------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Administration et secrétariat. | Administration et secrétariat (AES). | École des fourriers de Querqueville (EF). | EF de Querqueville (marine). | 12 mai 2015. |

2. AÉROMOBILITÉ.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------------------|---|---|--------------------------|-------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Contrôle sécurité aérienne. | Contrôleur de sécurité aérienne (CSA). | École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT). | EALAT Dax. | 21 mai 2015. |
| Instructeur simulateur de vol. | Instructeur simulateur personnel navigant (ISPN). | | EALAT Cannet des Maures. | 3 et 4 juin 2015. |
| Sécurité incendie sauvetage. | Sécurité incendie sauvetage (SIS). | | EALAT Dax. | 21 mai 2015. |

3. ARTILLERIE

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|---------------------------|---|--|---------------------|--------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Appuis feux artillerie. | Appuis feux artillerie (AFA). | Écoles militaires de Draguignan/école d'artillerie (EMD/EA). | EMD/EA. | 11 et 12 mai 2015. |
| | | | | 12 et 13 mai 2015. |
| Coordination appuis feux. | Coordination appuis feux (CAF). | | | 19 et 20 mai 2015. |
| | | | | 20 et 21 mai 2015. |
| Défense sol-air. | Défense sol-air (DSA). | | | 26 et 27 mai 2015. |
| | | | | 27 et 28 mai 2015. |

4. COMBAT DES BLINDÉS.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------|---|--|---------------------|--------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Cavalerie blindée. | Roues - canon. AMX 10 RCR. | Écoles militaires de Saumur/école de cavalerie (EMS/EC). | EMS/EC. | 11 au 22 mai 2015. |
| | Char LECLERC. | | | |
| | Reconnaissance et intervention missiles. | | | |

5. COMBAT DE L'INFANTERIE.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------|--|--|-------------------------------|--------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Combat. | Véhicule de l'avant blindé (VAB). | Écoles militaires de Draguignan/école d'infanterie (EMD/EI). | EMD/EI. | 12 et 13 mai 2015. |
| | Véhicule blindé de combat de l'infanterie (VBCI). | | | 19 et 20 mai 2015. |
| | Missile moyenne portée (MMP). | | | 26 et 27 mai 2015. |
| | Véhicule de l'avant blindé (VAB). | | | 27 et 28 mai 2015. |
| | Véhicule blindé de combat de l'infanterie (VBCI). | | | 20 et 21 mai 2015. |
| | Système d'arme ERYX. | | | 2 et 3 juin 2015. |
| | Véhicule de l'avant blindé (VAB). | | | 3 et 4 juin 2015. |
| | Véhicule blindé de combat de l'infanterie (VBCI). | | | |
| | Mortier de 81 (MO81). | | | |
| | Véhicule de l'avant blindé (VAB). | | | |
| | Mortier de 81 (MO81). | | | |
| | Tireur de précision/tireur d'élite longue distance (TELD). | | | |
| | Reconnaissance régimentaire (RR). | | | |
| Cynotechnie. | Cynotechnie. | | 17e groupe d'artillerie (17e) | 18 au 22 mai |

6. COMBAT ET TECHNIQUES DU GÉNIE.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|-------------------------------------|---|--------------------------|---------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Combat du génie. | Combat du génie. | École du génie (EG). | EG. | 12 mai 2015. |
| Énergie électromécanique appliquée. | Énergie électromécanique appliquée. | | | |
| Aide au franchissement. | Plongeur de combat. | | | |
| Déploiement lourd et études. | Déploiement lourd et études. | | | |

7. COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|---------------------|---|--|--|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Métiers de l'image. | Métiers de l'image (MDI). | Service d'information et de relations publiques des armées/armée de terre (SIRPA/terre). | Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD). | 2 juin 2015. |

8. DÉFENSE NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|---|---|--|---------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC). | Défense NRBC. | Écoles militaires de Saumur/centre de défense nucléaire, biologique et chimique (EMS/CDNBC). | EMS/CDNBC. | 19 mai 2015. |

9. ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIF.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|---|---|--|---------------------|--------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Entraînement physique militaire et sportif. | Entraînement physique militaire et sportif (EPMS). | Centre national des sports de la défense (CNSD). | CNSD. | 19 et 20 mai 2015. |
| Sports équestres. | Équitation. | Centre sportif d'équitation militaire (CSEM). | CSEM. | 3 et 4 juin 2015. |
| | Cavalier de manège. | | | |
| | Maréchalerie. | | | |

10. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

| NATURE DE | BREVET SUPÉRIEUR DE | AUTORITÉ DE | ÉPREUVE DE FILIÈRE. |
|-----------|---------------------|-------------|---------------------|
|-----------|---------------------|-------------|---------------------|

| FILIÈRE. | TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | RÉALISATION. | LIEU. | DATE. |
|------------------------------|------------------------------------|---|------------------------------|--------------|
| Administration du personnel. | Administration du personnel (ADP). | École des fourriers de Querqueville (EF). | EF de Querqueville (marine). | 13 mai 2015. |

11. MAINTENANCE.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--|---|--|---------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Armement. | Armement. | Écoles militaires de Bourges/école du matériel (EMB/EM). | EMB/EM. | 21 mai 2015. |
| Détection électromagnétique. | NC1 - SPARTIATE - COBRA - SOL-SOL. | | | |
| Gestion des matériels et approvisionnements. | Chaîne approvisionnements. Gestion corps de troupe. | | | |
| Matériels de parachutage et de largage. | Conditionnement - Réparation. | | | |
| Maintenance des systèmes d'information et de communication (NTI1). | Systèmes d'information - Systèmes de communication. | | | |
| Maintenance des systèmes d'information et de communication (NTI2). | RITA - DIADEME - TDSS - TDSA - SIO - SDTI - GE - TELECOM. | | | |
| Optronique systèmes antichars et détection NBC. | SAAC et NBC - optronique. | | | |
| Pyrotechnie. | Pyrotechnie. | | | |
| Tourelles et conduite de tir. | Tourelles - systèmes sol-sol - engins blindés - Leclerc. | | | |
| Mobilité terrestre. | Mobilité terrestre. | | | 19 mai 2015. |

12. MAINTENANCE DES MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|---------------------------------------|---|--|---------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Avionique des aéronefs. | Avionique matériels aériens. | Écoles militaires de Bourges/école du matériel (EMB/EM). | EMB/EM. | 21 mai 2015. |
| Cellule et motorisation des aéronefs. | Cellule et motorisation des aéronefs. | | | |
| Structure des aéronefs. | Structure des aéronefs. | | | |

13. MOUVEMENTS - RAVITAILLEMENTS.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------|---|--|---------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Appui-mouvement. | Appui mouvement. | Écoles militaires de Bourges/École du train et de la logistique opérationnelle | EMB/ETLO. | 19 mai 2015. |

| | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------|--|--|
| Instruction élémentaire de conduite. | Instruction élémentaire de conduite. | (EMB/ETLO). | | |
| Livraison par air. | Livraison par air. | | | |
| Régulation des ravitaillements. | Régulation des ravitaillements. | | | |

14. MUSIQUE.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------|---|---|---------------------|--------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Musicien. | Musicien. | Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT). | CMMAT. | 26 au 29 mai 2015. |
| Musicien légion. | Musicien légion. | | | |

15. PILOTAGE, BUDGET, FINANCES.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------|---|---|------------------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Finances. | Finances (FIN). | École des fourriers de Querqueville (EF). | EF de Querqueville (marine). | 11 mai 2015. |

16. RENSEIGNEMENT.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------------------------|--|---|---------------------------------|--------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Renseignement état-major. | Sous-officier renseignement état-major (SOREM). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). | EMS/CEERAT. | 20 et 21 mai 2015. |
| Technique guerre - électronique. | Analyste. | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR). | Antenne DGSE/CFIAR. | 3 juin 2015. |
| | Interception, localisation, brouillage systèmes (ILBS). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). | École des transmissions (ETRS). | 21 mai 2015. |
| | Détection et analyse des signaux électromagnétiques (DASEM). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). | | 21 mai 2015. |
| Recherche et opérations aéroportées. | Stick d'actions spéciales (SAS). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). | CFD/1er RPIMa. | 26 mai 2015. |

| | | | | |
|-------------------------|--|--|--------------|--------------------|
| | | Centre de formation de domaine du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (CFD/1er RPIMa). | | |
| | Recherche aéroportée (RA). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). Centre de formation de domaine du 13e régiment de dragons parachutistes (CFD/13e RDP). | CFD/13e RDP. | 26 et 27 mai 2015. |
| Recherche humaine. | Moniteur combat spécialisé (MCS). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). | CIRP. | 28 mai 2015. |
| | Moniteur combat choc (MCC). | | | |
| | Moniteur opérations maritimes (MOM). | Centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP). | | |
| | Recueil de l'information (RECINF). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). | EMS/CEERAT. | 26 au 28 mai 2015. |
| Recherche blindée. | Recherche blindée profonde (RBP). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). Centre de formation de domaine du 2e régiment de hussards (CFD/2e RH). | CFD/2e RH. | 21 mai 2015. |
| Recherche par imagerie. | Renseignement tactique interpréteur image (RIM). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CF3I). | CF3I. | 19 mai 2015. |
| Drones. | Drone lent chef de groupe « sol » (DROLSOL). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). Centre de formation de domaine du 61e régiment d'artillerie (CFD/61e RA). | CFD/61e RA. | 2 juin 2015. |
| | Drone lent chef de groupe « mission » (DROLCMI). | | | |
| Géographie militaire. | Terrain (TER). | Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT). Centre de formation de domaine du 28e groupe géographique (CFD/28e GG). | CFD/28e GG. | 4 juin 2015. |
| | Cartographie (CART). | | | |

17. RESTAURATION, HÔTELLERIE, LOISIRS.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|------------------------------------|---|---|------------------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Restauration, hôtellerie, loisirs. | Restauration, hôtellerie, loisirs (RHL). | École des fourriers de Querqueville (EF). | EF de Querqueville (marine). | 12 mai 2015. |

18. SANTÉ.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--|---|--|---------------------|------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Administration générale du service de santé. | Secrétaire. | Centre de formation opérationnelle santé (CeFOS). | CeFOS. | 27 mai 2015. |
| Service d'hospitalisation et unité de soins. | Infirmier. | École du personnel paramédical des armées (EPPA). | EPPA. | Par équivalence. |
| Soutien technique des matériels de santé. | Technicien supérieur matériels de santé. | Établissement central des matériels du service de santé des armées (ECMSSA). | ECMSSA. | Par équivalence. |

19. SÉCURITÉ.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|-------------------------------------|---|--------------------------|---------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Forces de protection et de secours. | Forces de protection et de secours. | École du génie (EG). | EG. | 12 mai 2015. |

20. SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--------------------|---|--|-------------------------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Essences. | Logistique essences. | Direction centrale du service des essences des armées (DCSEA). | Base pétrolière interarmées (BPIA). | 26 mai 2015. |

21. SOUTIEN DU COMBATTANT.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|---------------------------------|---|---|---|--------------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Électromécanicien frigoriste. | Électromécanicien frigoriste (EMF). | École des fourriers de Querqueville (EF). | Établissement logistique du commissariat des armées (ELOCA) Roanne. | 18 au 21 mai 2015. |
| Gestion des approvisionnements. | Gestion des approvisionnements (GAP). | | EF de Querqueville (marine). | 11 mai 2015. |

22. SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|------------------------------------|--|---------------------------------|---------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Systèmes et réseaux informatiques. | Emploi des systèmes et réseaux informatiques (ESRI). | École des transmissions (ETRS). | ETRS. | 18 mai 2015. |
| Systèmes de télécommunications. | Emploi des systèmes de télécommunications (ESC). | | | 20 mai 2015. |
| Réseaux mobiles. | Emploi des réseaux mobiles (ERM). | | | 19 mai 2015. |
| Réseau de zone. | Emploi du réseau de zone (ERZ). | | | 20 mai 2015. |
| Réseaux satellitaires. | Emploi des réseaux satellitaires (ERS). | | | 19 mai 2015. |
| Systèmes d'information. | Réalisation des systèmes d'information (RSI). | | | 21 mai 2015. |
| Sécurité des SIC. | Sécurité des SIC (SSIC). | | | 18 mai 2015. |

23. TECHNIQUES D'OPÉRATIONS D'INFRASTRUCTURE.

| NATURE DE FILIÈRE. | BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. | AUTORITÉ DE RÉALISATION. | ÉPREUVE DE FILIÈRE. | |
|--|---|--------------------------|---------------------|--------------|
| | | | LIEU. | DATE. |
| Techniques opérations d'infrastructure. | Conducteur de travaux (TOI). | École du génie (EG). | EG. | 12 mai 2015. |
| Bâtiment et infrastructure opérationnelle. | Bâtiment et infrastructure opérationnelle (BIO). | | | |